



# Quel statut pour un projet pas comme les autres ?

Par **Monnet Karen**, le **22/09/2016** à **19:56**

Bonsoir à tous !

Avec un ami nous créons un projet de soirées éphémères sur Annecy et ses environs :  
1 soirée éphémère à la limite du réel... = 1 lieu atypique (toit, hangars)+ des artistes,  
performeurs locaux + 1 ambiance chimérique.

" Un afterwork, une bulle d'oxygène ou le lâché prise est de mise, où des pans insoupçonnés  
de votre personnalité vont surgir pour notre plus grand bonheur.

Un petit coin de Burning Man délivré en dernière minute."

Je souhaite mettre en place des partenariats avec des écoles que ce soit pour le coin  
grignotage ou la décoration des lieux.

Vu que nous changerons de lieu à chaque fois, il semblerait que pour l'alcool on doive faire  
une demande de débit de boisson ce qui équivaut à une licence III.

Je n'ai aucune idée du **statut** qu'il serait judicieux de **choisir**... associatif ? auto-  
entrepreneuriat ? l'un puis l'autre ? coupler les deux ? un autre (qui n'a rien à voir ?) ?

Merci d'avance et bonne soirée !! [smile4]